

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 30 Philosophie et déontologie du travail social			
Code	SOAS3B24AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement entend fournir à l'étudiant des balises lui permettant de réfléchir et d'élargir ses interventions afin d'explorer et de construire une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.4 Développer la créativité.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Développer un questionnement et une réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de travail social
- II. Argumenter un positionnement déontologique en utilisant les références légales
- III. Diversifier ses grilles de lecture afin d'étoffer sa manière de penser et de concevoir sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B24AS· Philosophie et déontologie du travail social 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
Mons

Déontologie et éthique 12 h
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Campus
Montignies

Déontologie et éthique 12 h
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Campus
Montignies (HD)

Déontologie et éthique 12 h
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

P1 : Déontologie et éthique 12 h
 P2 : Philosophie et pratiques réflexives 12 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Créativité - 50%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

Pour le département de Louvain-la-Neuve : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Déontologie et éthique

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à développer les capacités de questionnement et de réflexion éthique dans les pratiques sociales. Les étudiants seront amenés à différencier la posture déontologique de la posture éthique et à pouvoir construire un positionnement professionnel éthique face à des situations complexes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- I. différencier les concepts de morale, droit, déontologie et éthique
- II. développer une réflexion éthique sur base d'un processus
- III. d'expliquer et justifier son positionnement professionnel face à des situations complexes

3. Description

Contenu

- Rappel des notions déontologiques vues en B2
- Approche des différents concepts : valeur, morale, droit, déontologie, éthique
- Délibération éthique et positionnement professionnel
- Travail sur des situations (situations individuelles ou institutionnelles). Ce travail se fera à partir de situations issus de la pratique ou à partir de témoignage de travailleurs sociaux (invités).

Démarches d'apprentissage

- Exposé magistral
- Exercices et débats

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercice d'analyse éthique en commun (similaire au travail demandé)

Sources, références et supports en ligne

- BOUQUET B., Ethique et travail social, Dunod, 2017
- BONJOUR P., Introduction à la démarche éthique dans le travail social, Eres, 2017
- MERLIER P., Philosophie et éthique en travail social, Presses de l'EHESP, 2020
- LEGAULT G., Professionnalisme et délibération éthique, Presses Université Québec, 1999

Un syllabus sera proposé.

4. Modalités d'évaluation

Travail réalisé en duo à partir d'un questionnaire éthique tiré du stage. Les consignes précises seront données lors du premier cours.

NB: pour les étudiants redoublants du BLOC 3, l'examen portera sur la matière de l'année en cours. Ces étudiants doivent re(suivre) le cours et seront soumis aux mêmes exigences et aux mêmes modalités d'examen.

La pondération de cette partie "Déontologie et éthique" vaut 50 % des points de la note finale de l'AA.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Philosophie et pratiques réflexives

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage entend fournir à l'étudiant les balises lui permettant de réfléchir à sa capacité créative et d'élargir ses interventions afin d'explorer une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles, et ensuite de construire des outils pour sa pratique professionnelle.

La pratique réflexive aborde la question de l'éthique dans la créativité, de la connaissance de soi.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- I. d'énumérer et de décrire une vingtaine de techniques créatives,
- II. d'utiliser ces techniques en les appliquant à des expériences rencontrées en stage ou lors de projet de section ou avec des partenaires extérieurs.
- III. de concevoir un outil concret pour son organisation de travail.
- IV. d'identifier, de décrire, d'analyser puis évaluer son parcours créatif au moyen d'une grille d'évolution fournie.

3. Description

Contenu

- Définitions de la créativité
- Créativité et travail social
- Contextes de création
- Méthodes de créativité
- Grands inventeurs
- Créativité et éthique
- Découverte de soi comme source créative

Démarches d'apprentissage

La démarche est interactive et participative par des articulations incessantes entre les éléments théoriques (définitions, méthodes), les applications (exercices) et l'état réflexif de l'étudiant (préjugés, craintes, espoir).

La participation au cours est obligatoire vu les exercices pratiques réalisés en classe visant l'auto-observation de soi dans le processus. Elle sera évaluée dans le travail écrit final (examen).

L'approche est déductive par rapport à des mises en situation.

L'approche est inductive par rapport aux apports théoriques.

Chaque classe est amenée à travailler un thème, ce qui amène à un travail de groupe ponctuel pour qu'ensuite, individuellement, chacun crée son « objet créatif social » évalué via un travail écrit (examen).

Dispositifs d'aide à la réussite

- Temps d'échanges (15 minutes) aux 3 derniers cours sur l'évolution du travail (réexplication des consignes, écoute des difficultés).
- Le dernier cours est consacré aux questions-réponses du travail écrit (examen), à la présentation de l'état d'avancement pour un feed-back de l'enseignant.
- Temps de questions-réponses après chaque nouvel apprentissage.
- Evaluation "monitoring" tout au long des modules.
- Temps d'évaluation "mi-parcours" en milieu de module.

Sources, références et supports en ligne

- 50 fiches de créativité, Botton Marcel, Paris, Edition d'Organisation,1980
- Collectif, culture-insertion-citoyenneté-Funoc,2000
- La valeur des idées, DeBrabandere, Dunod,2007

Sites internet
Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Un dossier créatif (8 pages) à remettre à la date des remises des travaux prévue par le département (en janvier). La présence est obligatoire y compris pour les étudiants redoublants du bloc 3.

« La participation au cours est obligatoire conformément au règlement spécifique du département (VI.2.3), les présences seront prises systématiquement. Chaque absence injustifiée (motif illégitime) sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points. Ce retrait est annulé pour la seconde session. » (= 2ème passage de l'examen)

NB: pour les étudiants redoublants du BLOC 3, l'examen portera sur la matière de l'année en cours. Ces étudiants doivent re(suivre) le cours et seront soumis aux mêmes exigences et aux mêmes modalités d'examen.

La pondération de cette partie "Philosophie et pratiques réflexives" vaut 50 % des points de la note finale de l'AA.